

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 23/12/2015
Reçu en préfecture le 23/12/2015
Affiché le 
ID : 974-249740101-20151223-2015_010_BC_2-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 décembre 2015

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 0
Nombre d'absents : 5

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE VINGT ET UN DÉCEMBRE à 15 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni à l'Hôtel de Ville de la Commune de Saint Paul, après convocation légale, sous la présidence de **Mr Joseph SINIMALE, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Josie BOURBON

OBJET

AFFAIRE N° 2015_010_BC_2
Coopération décentralisée:
programme de coopération
décentralisée entre le TCO et la
Commune Urbaine de Sainte-Marie
(Madagascar) sur la période
2015/2018

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Josie BOURBON - Mme Henry HIPPOLYTE - Mme Patricia HOARAU - Mr Philippe LUCAS - Mme Françoise LAMBERT - Mr Thierry MARTINEAU - Mr Cyrille MELCHIOR - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mr Guy SAINT-ALME - Mr Joseph SINIMALE - Mr Yoland VELLEZEN

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mr Fayzal AHMED-VALI - Mr Olivier HOARAU - Mr Fabrice MAROUVIN-VIRAMALE - Mr Daniel PAUSE - Mr Thierry ROBERT

Nombre de votants : 11

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
15 décembre 2015

- le compte rendu du bureau
communautaire sera affiché au plus tard
le : 28 décembre 2015

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 23/12/2015
Reçu en préfecture le 23/12/2015
Affiché le 
ID : 974-249740101-20151223-2015_010_BC_2-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2015

AFFAIRE N° 2015 010 BC 2 : COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE: PROGRAMME DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LE TCO ET LA COMMUNE URBAINE DE SAINTE-MARIE (MADAGASCAR) SUR LA PÉRIODE 2015/2018

Le Président de séance expose :

LE PARTENARIAT DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Par sa délibération n°2015003/BC1003 du 2 février 2015, le Bureau Communautaire a autorisé l'établissement d'un partenariat de coopération décentralisée entre le TCO et la commune urbaine de Sainte-Marie.

Le 14 février 2015, le Président du TCO et le Président de la Délégation Spéciale de la commune urbaine de Sainte-Marie ont signé une convention cadre de coopération décentralisée pour une durée de 4 ans.

Il s'agit du premier projet de coopération décentralisée menée par une intercommunalité réunionnaise. Ce partenariat institutionnel vise au codéveloppement durable des deux territoires. 5 secteurs de coopération prioritaires ont été identifiés dans la convention cadre:

- Le développement économique et touristique ;
- La préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- L'aménagement durable et la valorisation du territoire;
- L'animation culturelle et sportive et la solidarité numérique;
- La mobilité et l'insertion des jeunes.

La convention cadre prévoit l'élaboration d'un plan d'actions et d'un plan de financement prévisionnel validés par le Comité de Pilotage, composé des représentants des Parties.

L'ÉLABORATION CONCERTÉE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION

Véritable feuille de route de cette coopération décentralisée, sa rédaction a nécessité du temps pour identifier et prioriser les actions et pour mobiliser des partenaires techniques et financiers.

Au TCO, le budget annuel dédié à la coopération décentralisée est de 55 000 €, soit 25 centimes par habitant et par an.

Par conséquent, tout projet de coopération s'inscrit dans une logique de mutualisation avec les autres collectivités territoriales et mobilise si possible des cofinancements (subventions du Ministère des Affaires Étrangères français, Fonds de Coopération Régionale, Fonds Européens pour la Coopération Territoriale Océan Indien).

Depuis la signature de la convention cadre, des démarches ont été établies auprès des partenaires techniques et financiers susceptibles d'intervenir à Madagascar. Après plusieurs échanges, les principaux acteurs de la coopération régionale de La Réunion ont été conviés le mercredi 24 juin 2015 à une réunion partenariale.

Cette réunion, conduite par M. VELLEZEN Vice-président Délégué à la Coopération Décentralisée, fut l'occasion de présenter les actions identifiées par le TCO et d'échanger sur les possibilités de mutualisation et de partenariat.

Ces actions ont été présentées au Président de la Délégation Spéciale de la commune urbaine de Sainte-Marie lors de sa deuxième visite à La Réunion, le lundi 29 juin 2015.

L'organisation à Madagascar des élections municipales fin juillet 2015 a naturellement entraîné une certaine inertie dans l'avancée du projet.

L'élection de M. Crophe BEASSOU, dont la cérémonie d'investiture s'est déroulée le 9 octobre, est historique puisque depuis une douzaine d'années la commune de Sainte-Marie n'était plus administrée par un maire élu.

En octobre 2015, le TCO a participé à une mission technique à Sainte-Marie organisée conjointement avec la Commission de l'Océan Indien (COI). Cette dernière a identifié l'île de Sainte-Marie comme site pilote pour deux programmes de coopération régionale :

- Gestion Intégrée des Zones Côtières ;
- Promotion des énergies renouvelables.

Cette mission fut également l'occasion de rencontrer le Maire de la commune urbaine de Sainte-Marie, et de prendre en compte les attentes de la nouvelle mandature.

Ce plan d'actions devra être validé par les organes délibérants du TCO et de Sainte-Marie et fera l'objet d'une convention rappelant les engagements financiers des parties.

UN PROGRAMME AMBITIEUX VISANT AU CODEVELOPPEMENT DURABLE

Ce programme triennal 2016-2018, qui pourrait s'intituler «**DID IT**» pour un **D**éveloppement **I**ntégré et **D**urable de l'île Sainte-Marie et du **T**erritoire de la Côte Ouest, se construirait autour de quatre axes-projets :

- Un premier axe dédié à l'appui institutionnel «**AIDER**» (Appui Institutionnel, Diagnostics Expertises et Renforcement des capacités) comprenant des missions d'appui conseils, l'organisation de stage et la coordination locale du projet de coopération décentralisée ;
- Un second axe dédié à la formation et à la promotion des activités écotouristiques «**FORMER** » (Formation au développement durable et au TIC et Organisation de Rencontres et de Manifestations Eco-Responsables) comprenant notamment des actions d'éducation au développement durable, la formation aux TIC et aux métiers du tourisme ;
- Un troisième axe consacré à la jeunesse «**J'AD'R**» (Jeunesse en Action pour un Développement Responsable) comprenant des missions de solidarités internationales à Madagascar pour des jeunes du territoire (VIP) ainsi que l'organisation d'échanges de jeunes dans le cadre de jumelages scolaires ou de manifestations sportives (rencontres SAC ADOS) ;
- Un quatrième axe consacré à la gestion des déchets «**AGIR** » (Appui à une Gestion Intégrée et Responsable) des déchets qui vise à mettre en place un service public de collecte et de traitement des déchets adapté aux réalités, notamment économiques, de Sainte-Marie.

UN PLAN DE FINANCEMENT INNOVANT

En comptabilisant les actions réalisées ou démarrées en 2015, le programme triennal «**DID IT** !» est estimé à 985 500 €. Ce plan de financement prévisionnel répond à l'ambition du programme « **DID IT** ! » sur la période 2016/2018 et propose un montage financier innovant avec la mise en place de multiples cofinancements :

- Demandes de subventions auprès des bailleurs de fonds : l'Union Européenne (FED et/ou INTERREG V), l'AFD (FICOL), le MAEDI (triennal 2016/2018 et/ou appel à projets « jeunesse ») ;
- Demandes de partenariats (concours financiers/mutualisation) avec les acteurs de la coopération à Sainte-Marie : la COI (GIZCOI/Energies Renouvelables), la Région Réunion, le Département Réunion, le SYCTOM, le SEDIF, la Région Nord-Pas de Calais, la Commune de Saint-Priest, etc.

Les axes projets « **AIDER** » et « **FORMER** » représentent respectivement 3% et 5% du coût global. Ces axes proposeront des actions visant au renforcement des capacités locales et aux échanges interinstitutionnels. Un équilibre entre les échanges d'experts sera recherché.

L'axe projet « **J'AD'R** » représente 36,6% du coût global, ce qui s'explique par la mise en place de missions de solidarité internationale de jeunes Réunionnais à Madagascar et d'échanges entre les jeunes Réunionnais et malgaches.

L'axe projet « **AGIR sur les déchets** » représente à lui seul 55,4% du coût global, ce qui s'explique en grande partie par les dépenses prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement nécessaires pour la mise en place du service public de gestion des déchets.

La réalisation du projet de gestion des déchets est fortement soumise à l'obtention des cofinancements extérieurs pour financer le volet investissement du projet.

Ces dépenses d'investissement et de fonctionnement sont estimées à 460 000 € (47 % du coût global) sur la base d'un

premier scenario, qu'il conviendra d'affiner après le rendu de l'étude sur la caractérisation des déchets et le montage du projet, qui sera établie en 2016 dans le cadre de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

En fonction de l'obtention des subventions de l'État (appels à projets du MAEDI et du FCR) la contribution du TCO sur 4 ans est estimée entre 114 000 € (soit 11,5 % du coût global) et 136 000 € (soit 13,8% du coût global) .

Au titre de l'année 2015, 9 500 € ont été programmés sur le budget coopération décentralisée pour le lancement du projet de partenariat.

Le plan d'actions ainsi que le plan de financement prévisionnel du projet figurent en Annexes.

La Commission Finances et Affaires Générales réunie le 15 décembre 2015 à émis un avis favorable.

La Commission de Coordination et de Propositions réunie le 21 décembre 2015 à émis un avis favorable.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITE, DÉCIDE DE :

- VALIDER : le plan d'actions proposé sur la période 2015/2018 ainsi que la participation financière du TCO, estimée à 136 000 €, soit 13,8% du coût global du plan de financement prévisionnel du programme de coopération décentralisée « DID IT! » ;

- AUTORISER : le Président à signer tout document décrivant les engagements financiers du TCO pour la mise en œuvre du programme de coopération décentralisée avec la commune urbaine de Sainte-Marie.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Joseph SINIMALE
Président